

Subvention « Patrimoine »

Association Cumulus – Festival « Format Raisins » (05/07 au 23/07/2017)

« Format raisin » est un festival (5^{ème} édition en 2017) dédié à la musique et à la danse qui a la particularité de mettre l'accent sur la découverte du territoire du Val-de-Loire : ses paysages, ses richesses naturelles et patrimoniales, ses hommes et ses activités. Il se déroule dans 19 villes et villages (12 en 2016) sur chacune des deux rives de la Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre (48 rendez-vous).

Une partie du programme est directement en lien avec le fleuve : atelier de géographie, lecture du paysage, promenades en canoë, découvertes ornithologiques, visites du musée de la Loire, visites d'entreprises, etc...

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Coûts artistiques	133 140 €	Mécénat (Caisse des dépôts, Fondation Coupleux-Lassale, Berthomieu-Ermitage)	98 000 €	27,84%
Coûts techniques	33 800 €	Sociétés civiles (SACEM, Spedidam, FCM, MNL, Adami, Onda)	61 000 €	17,33%
Frais de communication	32 500 €	Pays Bourgogne Nivernaise / Fonds LEADER	40 500 €	11,51%
Equipe et fonctionnement	144 560 €	ASP contrat aidés	20 000 €	5,68%
Droits	8 000 €	Région Bourgogne-Franche-Comté	18 000 €	5,11%
		Billetterie	16 000 €	4,55%
		CD 58	15 000 €	4,26%
		DRAC Bourgogne Franche-Comté	15 000 €	4,26%
		Ville de La Charité	12 000 €	3,41%
		CC Loire, Vignoble et Lohain	11 000 €	3,13%
		Ville de Cosne-Cours-sur-Loire	10 000 €	2,84%
		Région Centre-Val de Loire	8 000 €	2,27%
		EP Loire	7 000 €	1,99%
		Commune de Sancerre	6 000 €	1,70%
		Commune de Guérisny	6 000 €	1,70%
		CC Loire, Nièvre et Bertranges	4 000 €	1,14%
		Commune de Saint-Satur	1 200 €	0,34%
		Commune de Raveau	1 000 €	0,28%
		Commune de Chaulgnes	600 €	0,17%
		Commune de Champvoux	600 €	0,17%
		Commune de Beffes	600 €	0,17%
		Commune de Pouilly sur Loire	500 €	0,14%
TOTAL	352 000 €		352 000 €	

Il est proposé de retenir un montant de subvention de 3 000 € (0,85 % du budget total), identique à celui octroyé en 2015 et 2016.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
Festival « Format Raisins » (05/07 au 23/07/2017)	Association Cumulus	352 000 €	X	X	X	7 000 €	2 %	3 000 €
TOTAL								

Subventions « Patrimoine » – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)